

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: **90400694.7**

51 Int. Cl.5: **A47B 1/04**

22 Date de dépôt: **15.03.90**

30 Priorité: **17.03.89 FR 8903556**

43 Date de publication de la demande:  
**19.09.90 Bulletin 90/38**

84 Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE**

71 Demandeur: **Delaye, Régis**  
**12, avenue de Madrid**  
**F-92200 Neuilly(FR)**

Demandeur: **Lapierre, Gaston**  
**Rue de l'Armée d'Afrique**  
**F-13830 Roquefort la Bedoule(FR)**

72 Inventeur: **Delaye, Régis**  
**12, avenue de Madrid**  
**F-92200 Neuilly(FR)**  
 Inventeur: **Lapierre, Gaston**  
**Rue de l'Armée d'Afrique**  
**F-13830 Roquefort la Bedoule(FR)**

74 Mandataire: **Tanguy, Gilbert André**  
**Cabinet Tanguy, 6/8, rue Cepré**  
**F-75015 Paris(FR)**

54 **Table ronde avec anneau de rallonges amovibles.**

57 La présente invention concerne une table ronde avec anneau de rallonges amovibles. Selon l'invention on stocke les rallonges (2) quand elles ne sont pas utilisées, sous le plateau (1) de la table, verticalement, radialement et à égale distance l'une de l'autre. L'opération est facilitée par une charnière-glissière (6, 8) articulant chaque rallonge au plateau.

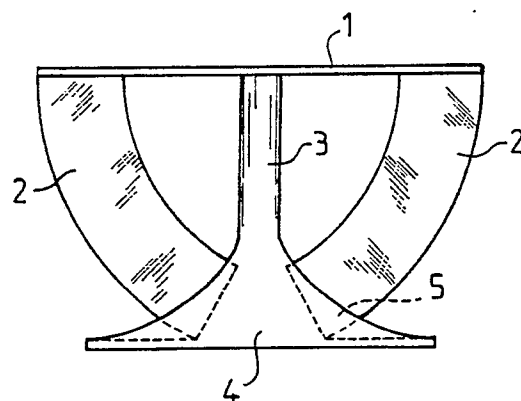


FIG. 2

## TABLE RONDE AVEC ANNEAU DE RALLONGES AMOVIBLES

La présente invention se rapporte à une table ronde avec une pluralité de rallonges amovibles, disposées en anneaux.

Ce type de table dont l'esthétique est séduisante, est connu mais pas fréquent. En effet, les rallonges, sensiblement en forme de secteurs annulaires, sont difficiles à stocker.

Un objet de la présente invention est d'obvier à cet inconvénient grâce à un agencement de table permettant de stocker lesdites rallonges verticalement, radialement et à égale distance l'une de l'autre sous le plateau de la table, quand elles ne sont pas en service.

Un autre objet de l'invention est de fournir un agencement de table permettant, en partant d'une rallonge horizontale en place sur le plateau de la table, de déverrouiller ladite rallonge, ensuite de la faire tourner de 90° vers le bas autour d'un axe imaginaire proche de l'arête inférieure d'un de ses bords rectilignes, et enfin de la translater ainsi vers le centre de la table jusqu'à ce que le bord de sa plus grande courbe arrive, au moins, au niveau du bord circulaire de la table. Dans cette position, la rallonge qui est verticale et en position radiale a un de ses côtés rectilignes qui jouxte de toute sa surface la face inférieure du plateau.

La présente invention a donc pour objet une table ronde comportant une pluralité de rallonges amovibles disposées, à l'état déplié, en anneaux autour d'un plateau polygonal ou circulaire supporté par un piètement constitué d'un pied central avec embase, chaque rallonge amovible ayant sensiblement la forme d'un secteur annulaire ou polygonal, table dans laquelle, afin de pouvoir monter pour usage et démonter puis stocker après usage lesdites rallonges sous le plateau, verticalement, radialement, à égale distance l'une de l'autre, leur plus grand côté courbe étant vers l'extérieur, et un de leurs deux côtés rectilignes jouxtant la face inférieure du plateau, on a prévu sur chaque rallonge des moyens permettant, d'une part, la translation radiale de chaque rallonge de l'extérieur vers le centre de la table, et vice versa, et d'autre part, le pivotement de chaque rallonge soit dans une position dépliée où elle est maintenue à niveau avec le plan du plateau de table par des moyens de maintien, soit dans une position verticale, permettant après escamotage des moyens de maintien le blocage de la rallonge dans des structures prévues à cet effet sur le système support de la table.

La table ronde de la présente invention est en outre remarquable par les points suivants :

- Les moyens de blocage des rallonges sont constitués par des saignées ménagées dans le

piètement de la table, c'est-à-dire le pied central et son embase, de sorte que lors de sa translation vers le centre de la table pour stockage, chaque rallonge est engagée par sa zone terminale, côté sol, dans la saignée correspondante qui sert à la fois de guide pendant la translation et de butée de maintien à la fin.

- Le côté rectiligne de chaque rallonge jouxtant après translation la face inférieure du plateau est articulé sur le plateau par lesdits moyens de pivotement/translation qui permettent, d'une part, la rotation de 90° vers le bas de chaque rallonge à partir de sa position horizontale, et d'autre part, la translation de ladit rallonge vers le centre.

- Lesdits moyens de pivotement/translation comprennent sur la face inférieure de chaque rallonge un axe longeant l'arête inférieure du côté rectiligne et pénétrant dans un tube fixé sous le plateau.

- Le tube comporte une rainure latérale longitudinale, ouverte ou fermée, permettant, lors de la translation, le passage de la ligne de jonction axe/rallonge.

- Un ergot-arrêtoir, formant butée, est prévu dans les zones terminales de l'axe vers le centre de la table pour maintenir chaque rallonge au voisinage immédiat du plateau quand elle est horizontale, tout en ne s'opposant pas à une translation vers l'extérieur de ladit rallonge quand elle est verticale, l'ergot-arrêtoir pouvant être positionné pour venir en face de la rainure lors d'un pivotement approprié de la rallonge afin de permettre, lorsque ladit rainure est ouverte, le mouvement de translation radiale destiné à démonter la rallonge. L'ergot-arrêtoir peut aussi être sous la forme d'une goupille amovible de façon à permettre le démontage de la rallonge dans le cas d'une rainure fermée.

Selon une variante de réalisation, la structure de blocage des rallonges en position de stockage est constituée par une structure sous-jacente au plateau de table, formée de glissières radiales espacées les unes par rapport aux autres de 60°, et coopérant respectivement avec des barres coulissantes solidarisées à la rallonge, la structure sous-jacente étant solidarisée au pied de table et/ou au plateau de table.

Ainsi, les moyens de pivotement/translation sont essentiellement destinés à amener facilement chaque rallonge de sa position horizontale, dans l'alignement du plateau, à une position verticale, par rotation et ensuite près du pied, par translation.

D'autres avantages et caractéristiques de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description faite ci-après, à titre indicatif mais nullement limitatif, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la Figure 1 est une vue en élévation d'une table avec rallonges en service dans l'alignement du plateau ;

- la Figure 2 est une vue en élévation de la même table, mais avec rallonges ramenés sous le plateau ;

- la Figure 3 est une vue, par le dessus, du plateau avec son anneau de rallonges ;

- la Figure 4 est une vue en coupe transversale de la charnière-glissière et de sa fixation sur le plateau et rallonge ;

- la Figure 5 est une vue en perspective du mécanisme charnière-glissière quand la rallonge est dans l'alignement du plateau ;

- la Figure 6 est une vue en perspective des éléments de la Figure 5 quand la rallonge a tourné vers le bas de 90° ;

- la Figure 7 est une variante de réalisation de la table à rallonges avec rallonges ramenées sous le plateau et bloquées en position haute par une structure sous-jacente au plateau de table ; et

- la Figure 8 est une vue de dessus de la structure de blocage de la Figure 7.

Si l'on se reporte à la Figure 1, on voit bien l'architecture générale de la table selon l'invention, avec le plateau circulaire 1, les rallonges 2 en service, le pied central 3, avec son embase 4, sur lequel apparaissent en pointillés les saignées-guides 5.

Ces mêmes éléments se retrouvent sur la Figure 2, mais les rallonges 2 sont en position de stockage, avec, chacune, un bord rectiligne jouxtant la face inférieure du plateau et l'autre fiché dans la saignée-guide 5.

Sur la Figure 3, l'ensemble de rallonges 2 est positionné pour former un anneau complet autour du plateau 1.

Sur la Figure 4 est plus spécialement illustrée la structure et le montage de la charnière-glissière. l'axe de pivotement 8 est fixé à la rallonge 2 par la vis 9. Cet axe 8 peut pivoter dans le tube 6, lequel est fixé au plateau par la vis 7. Ledit axe 8 peut également coulisser dans le tube grâce à la rainure longitudinale 10, dans laquelle coulisse, lorsque cette rainure est ouverte, l'ergot 11 solidarisé à l'extrémité libre de l'axe 8.

La Figure 5 montre une rallonge 2 en service. l'axe 8 fixé sous la rallonge, pénètre dans le tube 6 fixé sous le plateau 1 et en ressort vers le centre de la table. L'ergot-arête 11, formant butée, maintient chaque rallonge au voisinage immédiat du plateau 1.

Sur la Figure 6, la rallonge 2 de la Figure 5 a pivoté de 90° de façon à pouvoir être translaturée sous le plateau 1. Dans cette position, elle peut également être translaturée vers l'extérieur si, par exemple, la rainure 10 du tube 6 est ménagée d'un bout à l'autre du tube, de sorte que l'ergot 11 étant

positionné par pivotement de façon à venir en face de la rainure 10 ouverte, peut alors coulisser à l'intérieur de cette dernière, et permettre le démontage de la rallonge.

De ce qui précède, il est clair que l'axe 8 et le tube cylindrique 5 dans lequel peut pivoter cet axe, constitue un ensemble de charnière classique.

En outre, lorsque la rallonge est montée dans l'alignement du plateau 1, l'axe 8, qui part au niveau du bord courbe extérieur de la rallonge, suit le bord rectiligne de la rallonge, pénètre dans le tube et grâce à la présence, à sa sortie, côté pied de la table, d'un ergot-arête, ne peut coulisser plus avant vers l'extérieur de la table. Avec le mécanisme tel que décrit ci-dessus, il est donc facile de faire tourner de 90° vers le bas, autour de l'axe 8, la rallonge 2. Pour qu'elle puisse ensuite être translaturée vers le centre, on a prévu, comme spécifié ci-dessus, une rainure longitudinale latérale 10 sur le tube permettant le passage de la ligne de jonction-axe-rallonge, quand la rallonge est à la verticale. Ainsi, le dispositif selon l'invention pour la rotation et la translation de la rallonge constitue, en quelque sorte, une charnière-glissière.

Dans la variante de réalisation de la fig.7, le blocage des rallonges 2 lorsqu'elles sont ramenées par pivotement-translation sous le plateau de table, se fait par coulisement d'une barre 12 solidarisée à chaque rallonge 2 dans une glissière 13 solidarisée d'une part à un support 3a fixé au pied 3 et d'autre part à la face inférieure du plateau 1.

Comme représenté sur la Figure 8, les glissières 13 sont radialement espacées de 60°.

Les divers éléments constitutifs de la présente invention peuvent être fabriqués en tous matériaux présentant les caractéristiques appropriées à l'usage, de résistance mécanique et aux agents chimiques.

Il est clair que l'invention n'est nullement limitée à la forme de réalisation exposée ci-dessus en référence aux dessins annexés mais qu'elle englobe toutes les modifications et variantes à la portée de l'homme de l'art, issues du même principe de base. C'est ainsi que les références numériques dans les revendications ne sont données qu'à titre purement illustratif et ne limitent en aucune façon la présente invention.

Par ailleurs, en position verticale, les rallonges peuvent être bloquées par n'importe quel système de verrouillage en position basse ou haute soit sur le pivotement soit sur la plaque de table. En outre, on peut prévoir sur le plateau une structure étagée rapportée, pouvant coopérer par exemple avec un mécanisme télescopique logé dans le pied central.

## Revendications

1. Table ronde comportant une pluralité de rallonges amovibles disposées, à l'état déplié, en anneaux autour d'un plateau polygonal ou circulaire supporté par un piètement constitué d'un pied central avec embase, chaque rallonge amovible ayant sensiblement la forme d'un secteur annulaire ou polygonal, caractérisée par le fait qu'afin de pouvoir monter pour usage et démonter puis stocker après usage lesdites rallonges (2) sous le plateau (1), verticalement, radialement, à égale distance l'une de l'autre, leur plus grand côté courbe étant vers l'extérieure, et un de leurs deux côtés rectilignes jouxtant la face inférieure du plateau (1), on a prévu sur chaque rallonge (2) des moyens (5, 8, 11) permettant, d'une part, la translation radiale de chaque rallonge (2) de l'extérieur vers le centre de la table, et vice versa, et d'autre part, le pivotement de chaque rallonge soit dans une position dépliée où elle est maintenue à niveau avec le plan du plateau de table par des moyens de maintien, soit dans une position verticale, permettant après escamotage des moyens de maintien le blocage de chaque rallonge (2) dans des structures (5, 11) prévues à cet effet sur le système support (3, 4) du plateau (1) de la table.

2. Table ronde avec anneaux de rallonges amovibles selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les structure/blocage des rallonges (2) en position de stockage sont constituées par des saignées (5) ménagées dans le piètement (3, 4) de la table, de sorte que lors de sa translation vers le centre de la table pour stockage, chaque rallonge (2) est engagée par sa zone terminale, côté sol, dans la saignée correspondante (5) qui sert à la fois de guide pendant la translation et de butée de maintien à la fin.

3. Table ronde avec anneau de rallonges amovibles selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée par le fait que le côté rectiligne de chaque rallonge (2) jouxtant après translation la face inférieure du plateau (1) est articulé sur le plateau (1) par lesdits moyens de pivotement/translation (6, 8, 11) qui permettent, d'une part, la rotation de 90° vers le bas de chaque rallonge (2) à partir de sa position horizontale, et d'autre part, la translation de ladite rallonge (2) vers le centre.

4. Table ronde avec anneau de rallonges amovibles selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée par le fait que lesdits moyens de pivotement/translation comprennent sur la face inférieure de chaque rallonge (2) un axe (8) longeant l'arête inférieure du côté rectiligne et pénétrant dans un tube (6) fixé sous le plateau (1).

5. Table ronde avec anneau de rallonges amovibles selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée par le fait que le tube (6) comporte une rainure latérale longitudinale (10), ouverte ou fermée, permettant, lors de la translation, le passage

de la ligne de jonction axe (8)/rallonge (2).

6. Table ronde avec anneau de rallonges amovibles selon les revendications 1 à 5, caractérisée par le fait qu'un ergot-arrêtoir (11) est prévu dans la zone terminale (8) vers le centre de la table pour maintenir chaque rallonge (2) au voisinage immédiat du plateau (1) quand elle est horizontale, tout en ne s'opposant pas à une translation vers l'extérieur de ladite rallonge (2) quand elle est verticale, l'ergot-arrêtoir (11) pouvant être positionné pour venir en face de la rainure lors d'un pivotement approprié de la rallonge afin de permettre, lorsque ladite rainure est ouverte, le mouvement de translation radiale destiné à démonter la rallonge.

7. Table ronde avec anneau de rallonges amovibles, caractérisée par le fait que l'ergot-arrêtoir (11) a la forme d'une goupille amovible de façon à permettre le démontage de la rallonge.

8. Table ronde avec anneau de rallonges amovibles selon la revendication 1, caractérisée en ce que la structure de blocage des rallonges (2) en position de stockage est constituée par une structure sous-jacente au plateau de table, formée de glissières radiales (13) espacées les unes par rapport aux autres de 60°, et coopérant respectivement avec des barres coulissantes (12) solidarisées à la rallonge.

9. Table ronde avec anneau de rallonges amovibles, caractérisée en ce que la structure sous-jacente (13) est solidarisée au pied de table et/ou au plateau de table.

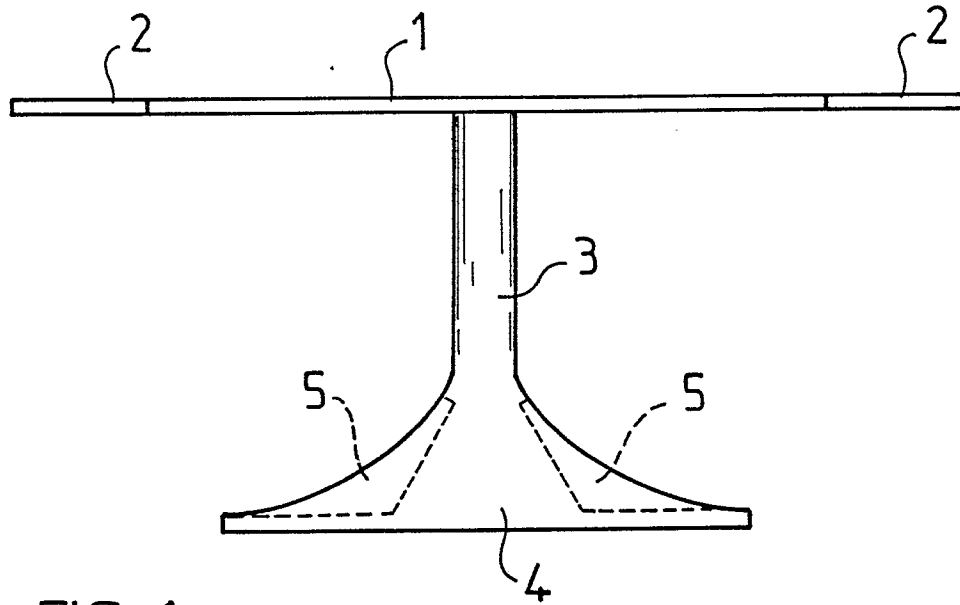


FIG. 1

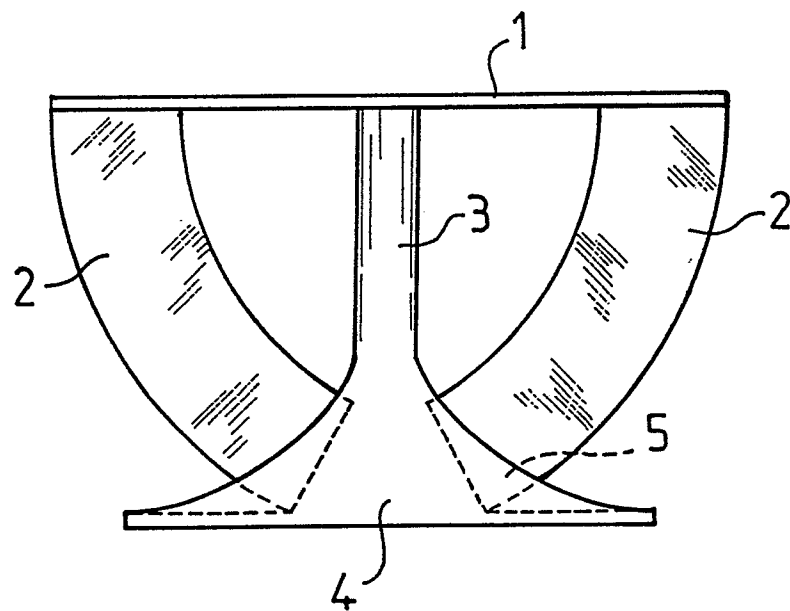


FIG. 2

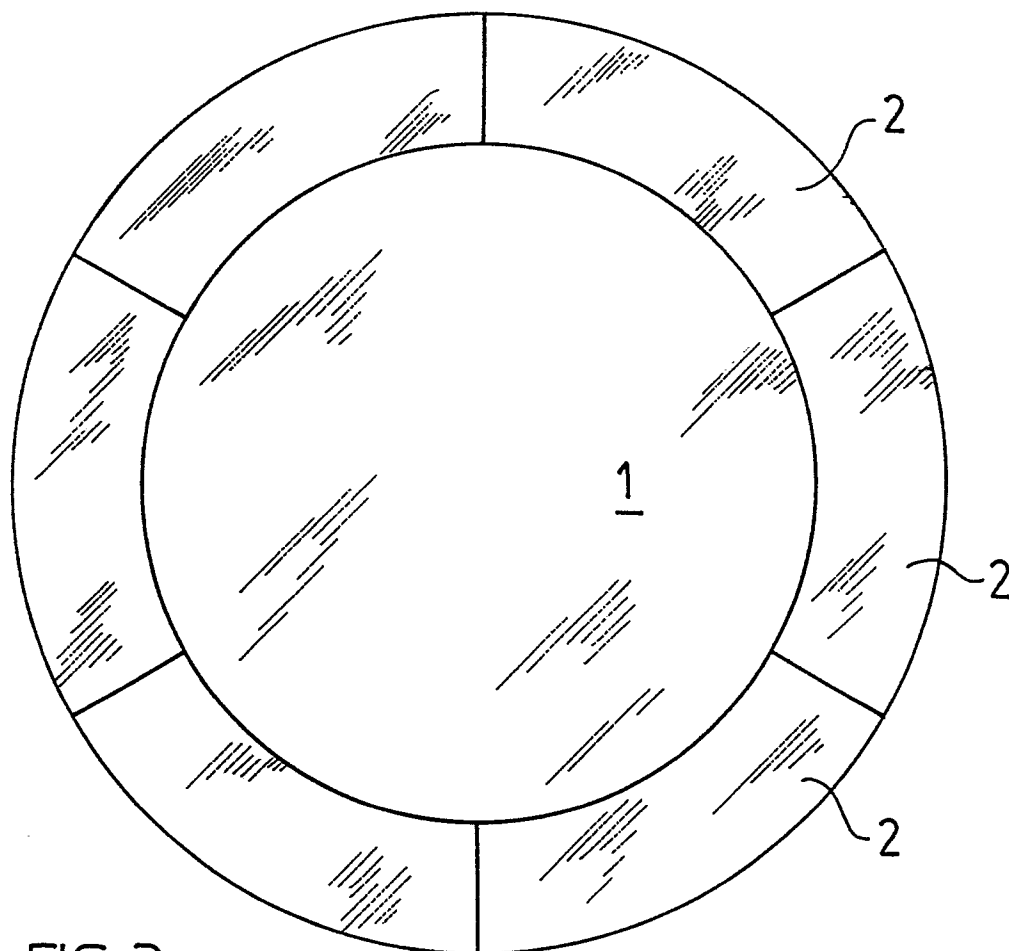


FIG. 3

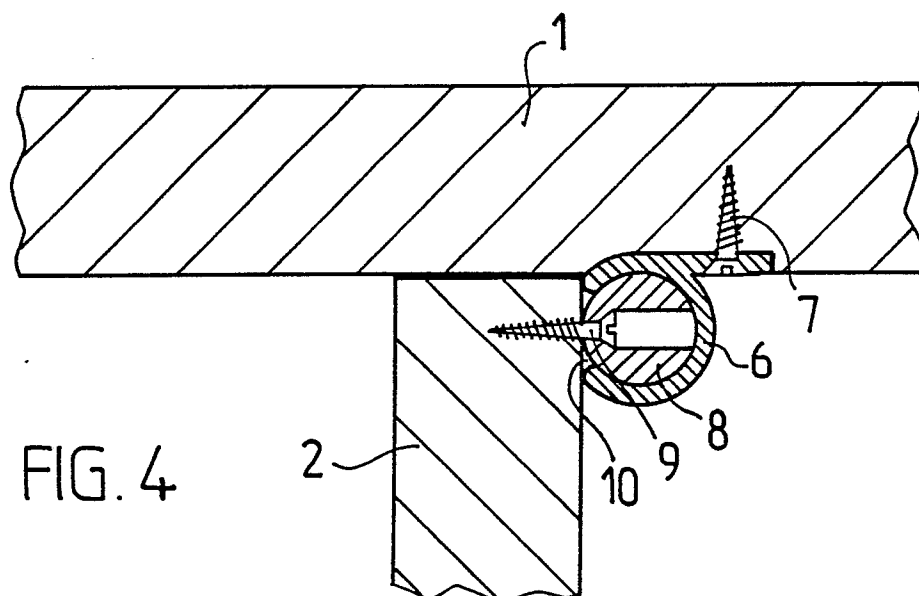


FIG. 4

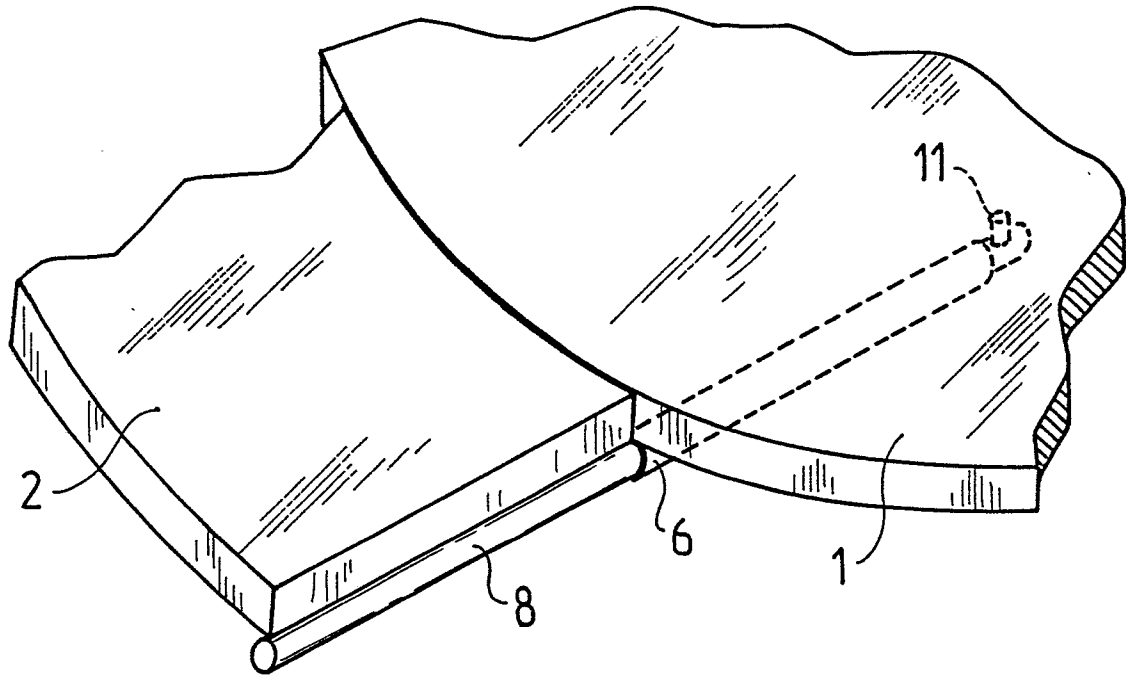


FIG. 5

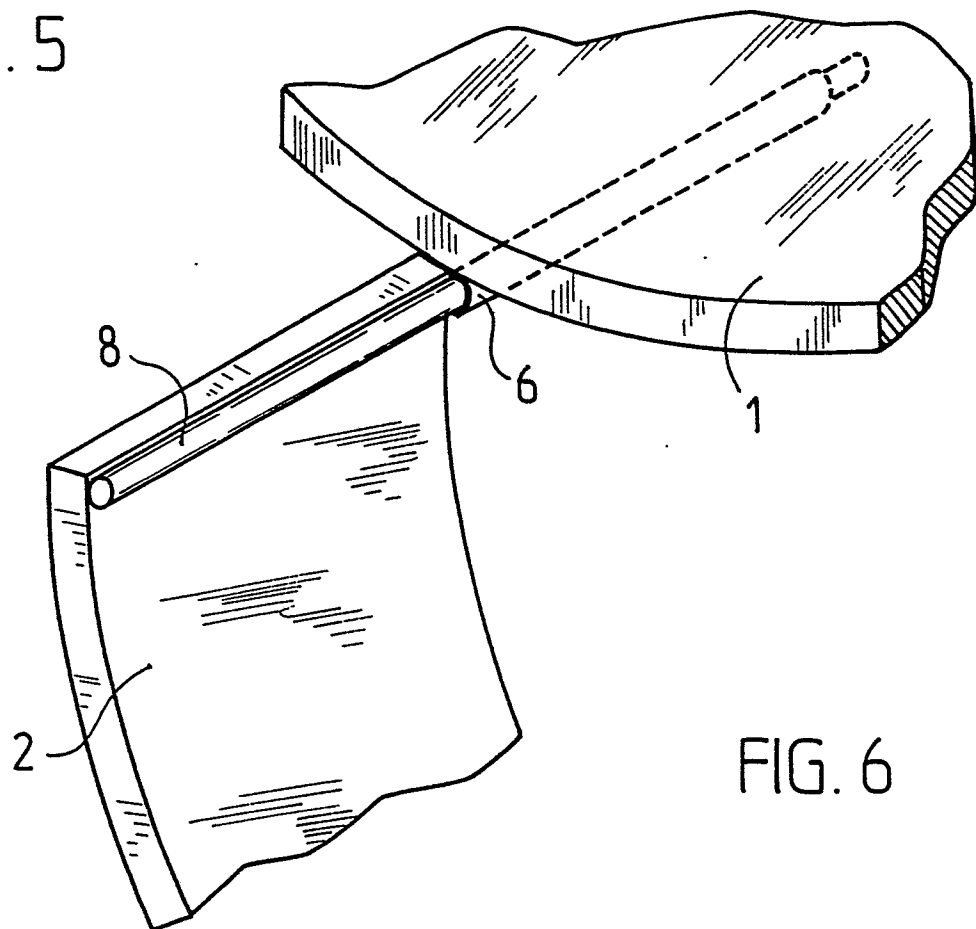


FIG. 6

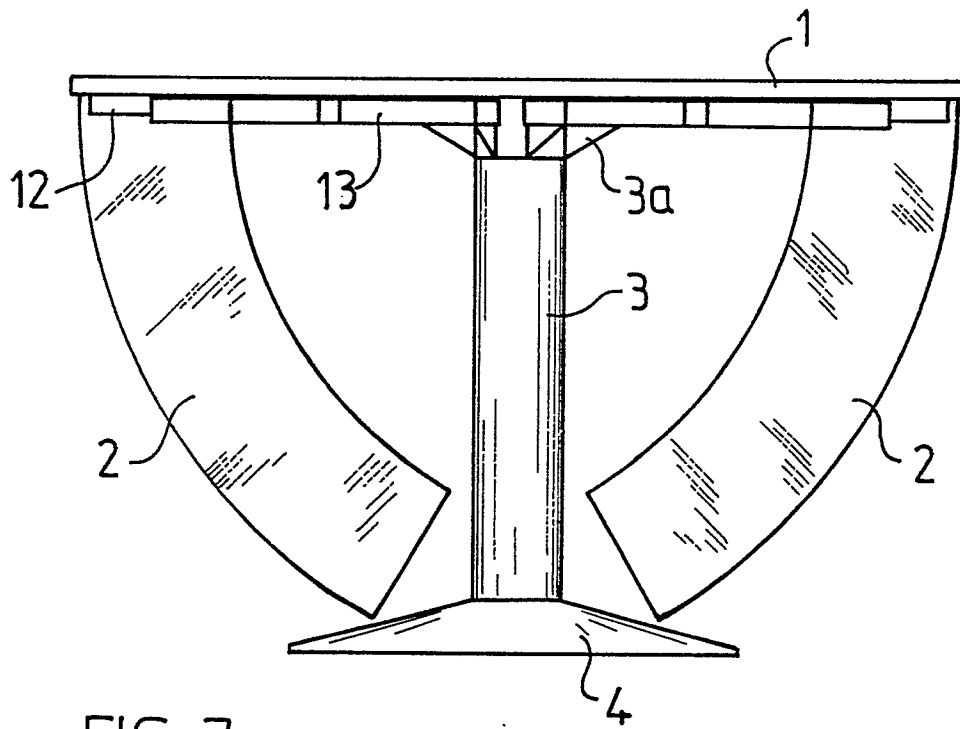


FIG. 7

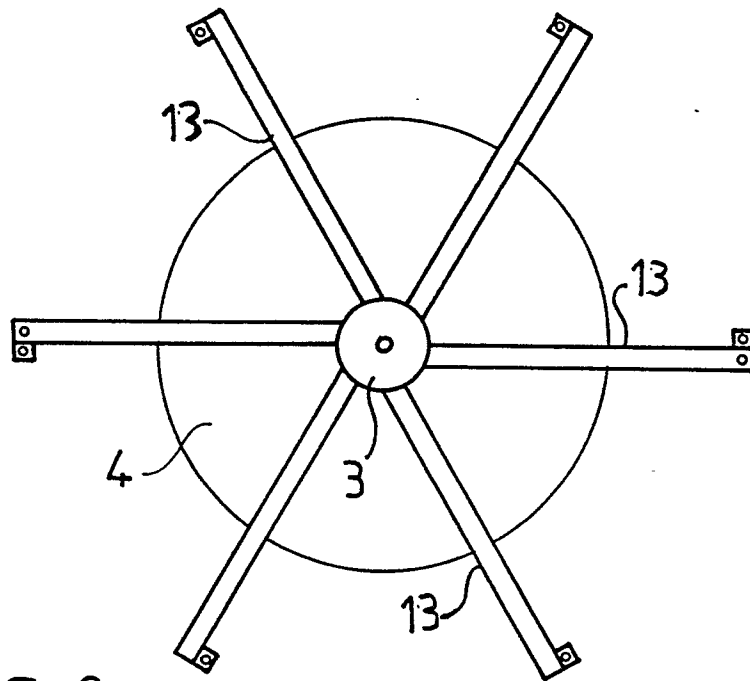


FIG. 8





Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 90 40 0694

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                                               |                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                                           | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes           | Revendication concernée                                                                                                                                                                                                                                                  | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)       |
| Y                                                                                                                                                                                                                                   | DE-C- 102 828 (MÄCHLER)<br>* En entier *<br>---                                           | 1,2                                                                                                                                                                                                                                                                      | A 47 B 1/04                                |
| Y                                                                                                                                                                                                                                   | US-A-3 497 076 (O'BRIEN)<br>* Colonne 3, ligne 33 - colonne 4,<br>ligne 75; figures 1-3 * | 1,2                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                            |
| A                                                                                                                                                                                                                                   | ---                                                                                       | 6,7                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                            |
| A                                                                                                                                                                                                                                   | FR-A-1 345 678 (POUSSET)<br>* Pages 2,3; figures 5-10 *                                   | 3-5                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                            |
| A                                                                                                                                                                                                                                   | FR-A-2 149 028 (BABUT)<br>* En entier *<br>-----                                          | 1                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                            |
|                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                          | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5) |
|                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                          | A 47 B                                     |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                      |                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                            |
| Lieu de la recherche<br>LA HAYE                                                                                                                                                                                                     |                                                                                           | Date d'achèvement de la recherche<br>27-06-1990                                                                                                                                                                                                                          | Examineur<br>NOESEN R.F.                   |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES                                                                                                                                                                                                       |                                                                                           | T : théorie ou principe à la base de l'invention<br>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br>D : cité dans la demande<br>L : cité pour d'autres raisons<br>.....<br>& : membre de la même famille, document correspondant |                                            |
| X : particulièrement pertinent à lui seul<br>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br>A : arrière-plan technologique<br>O : divulgation non-écrite<br>P : document intercalaire |                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                            |